

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



17056857

ide

Tribunal de Commerce

- Division Cha

ENTRE
LE

07 AVR. 2017

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0820.850.820

Dénomination(en entier) : **LEPAGE MOBILIERS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Berlaimont 4, 6220 Fleurus, Belgique****Objet de l'acte : Démission des gérants et nomination de gérants**

Extrait des décisions prises par écrit par l'associé unique le 28 février 2017 :

"L'associé unique prend les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique prend connaissance de la démission de :

- Monsieur Jérôme LEPAGE ;
- Madame Céline LEPAGE ; et
- Madame Amélie LEPAGE,

en tant que gérants de la société et ce avec effet au 28 février 2017.

Deuxième décision

L'associé unique décide de nommer, avec effet au 28 février 2017, en tant que Gérants A, et ce pour une durée indéterminée :

- Monsieur Thierry DRECQ, demeurant à 92380 Garches, rue Raymond Pointcarré 18, France ;
- Madame Corinne LEDUC, demeurant à 92160 Anthony, rue des Champs 17, France ; et
- Monsieur Bertrand FERRATON, demeurant à 78000 Versailles, rue de la Paroisse 55, France.

L'associé unique décide de nommer, avec effet au 28 février 2017, en tant que Gérants B, et ce pour une durée indéterminée :

- Monsieur Jérôme LEPAGE, demeurant à Villers-la-Ville (1495 Marbais), rue Gentissart 71, Belgique ; et
- Madame Céline LEPAGE, demeurant à Jamioulx (6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes), Val d'heure 54, Belgique.

L'associé unique décide qu'aucun des gérants ne se sera rémunéré.

Troisième décision

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs à Marie Brasseur, Adrien Galot et tout autre avocat du cabinet ALTIUS SCRL, sis Avenue du Port 86C, boîte 414 à 1000 Bruxelles, Belgique. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la société, d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions. Plus particulièrement, chaque mandataire est compétent pour signer les formulaires de publication et déposer les formulaires de publication au greffe."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2017 - Annexes du Moniteur belge

Voor-
behouden
aan het
Belgisch
Staatsblad



Pour extrait analytique

Adrien Galot
Mandataire

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : **Recto** : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen
Verso : Naam en handtekening